Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Aucun savoir vivre

Par odin

bonjour nous sommes locataire depuis 18ans une résidence
de 4 appartements (3 etages)4 garages et un immense terrain avec des arbres fruitiers a notre disposition en accord avec le proprietaire .
depuis qu il fait beau les personnes du rez de chaussee
se sont installes coté garage sous leur fenetre de chambre
avec siege , table et tout les jours font du bruit fume la fumee monte au dessus , notres fenetre de chambre est au dessus de leur fenetre de chambre et cela devient penible
de plus lors de reception il vont pas sur l immense terrain mais sous notre fenetre et nous subissons les paroles fumee et visite .
j en ai fait par au proprietaire qui pour lui c est nous qui supportons pas le bruit.
en plus ils mettent un bloc porte pour ne pas prendre leur cle , on leur a dit qu il fallait pas l immeuble a deja ete cambriole mais ....

alors que sur la porte d entree une note de sa main a ete faite al attention de tous les locataires comme quoi toute nuisance est interdite , etc
merci de me dire que faire pour que cela cesse
u a t il un texte de loi au autre
cordialement *merci a votre equipe

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous déjà fait part de votre gêne auprès de ces voisins. De préférence par oral, confirmé par RAR.
C'est bien votre bailleur qui doit faire respecter les règles d'utilisation des parties communes dans l'immeuble.
Vous devriez lui demander par courrier RAR.
Si besoin des témoignages des autres locataires peuvent être utiles, il comprendra que vous n'êtes pas seul à vous plaindre de ces incivilités.
Si rien ne se passe, il vous faudra éventuellement payer un constat d'huissier et surtout demander une conciliation pour obtenir la "jouissance paisible" de votre location.